



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2022016

Domaine : 3.6.4

Date de convocation : 25 novembre 2022

Date de l'affichage : 25 novembre 2022

Date d'affichage de la délibération : 2 décembre 2022

Objet : 16 – Règlement visant à encadrer le prêt des salles communales

L'an deux mille vingt et deux, le premier décembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET (à partir de 20h20), Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux, représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Frédéric TOURNERET a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 20h20)
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Christine CAVRO a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27 (jusqu'à 20h20), 28 (à partir de 20h20).
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Akim BOUKDOUR, adjoint au maire chargé des sports et jeunesse,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2015 décidant la mise ne place, à compter du 1^{er} janvier 2016, de règlement d'utilisation pour le prêt de salles communales,

Accuse de réception en préfecture
095-219502184-20221201-2022016-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

VU la délibération du Conseil municipal du 2 février 2017 portant modification du règlement d'utilisation pour le prêt de salles communales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la commission Sport et jeunesse,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'encadrer les activités de mise à disposition ponctuelle, à titre gracieux ou payant de certaines salles municipales,

CONSIDERANT les besoins des associations pour organiser leurs actions, et la nécessité de traiter leurs demandes de façon juste et équitable,

CONSIDERANT la création d'une salle polyvalente au sein de l'équipement sportif de la Cavée, mise à disposition des habitants pour l'organisation d'évènements festifs d'ordre privé,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement d'utilisation pour le prêt des salles communales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la modification du règlement d'utilisation pour le prêt des salles communales applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France